

# ÉLÉMENTS FACTUELS RELATIFS AU CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

## JUILLET 2025

**BNP Paribas exprime son émotion et son inquiétude face aux événements qui déchirent la région et à leur impact tragique sur les populations civiles.** Fidèle à sa tradition de soutien lors de situations d'urgence, nous sommes engagés à appuyer l'intervention humanitaire dans la région pour aider les victimes civiles de ce conflit, sans distinction. **BNP Paribas appelle de ses vœux une résolution diplomatique à ce conflit.**

**Une association a assigné BNP Paribas au titre de son devoir de vigilance en juin 2025. Leurs demandes appellent à un boycott contraire à la loi : ceci n'est pas recevable. BNP Paribas se conforme pleinement à la loi sur le devoir de vigilance avec [un plan de vigilance public](#).** Dans toutes nos activités, nous appliquons et respectons scrupuleusement les conventions, lois et règlements qui nous sont applicables, y compris en matière d'embargos.

En juillet 2025, un rapport a désigné une liste d'entreprises pour leurs actions alléguées dans les territoires occupés et dans le conflit israélo-palestinien. Il est dit que BNP Paribas soutient des entreprises actives dans ces territoires : ceci n'est pas recevable. **BNP Paribas ne contribue à aucun financement contestable : nos financements pour ces entreprises concernent des projets déployés en Europe ou ailleurs dans le monde.**

Il est aussi dit que BNP Paribas a arrangé pour l'État d'Israël une émission obligataire. **Cette émission, arrangée avec d'autres banques, avait été engagée avant le conflit.** En tant que grande banque d'investissement, BNP Paribas tient régulièrement un rôle identique auprès de nombreux États dans le monde, y compris dans d'autres pays de la région.

**BNP Paribas ne finance pas ce conflit.** Par ailleurs, la Banque peut, de manière temporaire, détenir certains titres de sociétés dans le cadre d'opérations inhérentes à la gestion d'indices ou la couverture de risques de marché actions ; dans ces situations, elle n'a pas d'exposition directionnelle à ces titres. Ces détentions sont purement techniques et mécaniques : elles n'impliquent ni investissement ni financement de l'émetteur des actions, ni exercice de droits de vote par BNP Paribas. **La politique sectorielle « [Défense et Sécurité](#) » de BNP Paribas est publique et comprend des critères stricts**, qui illustrent la vigilance du Groupe, particulièrement dans les zones en conflit.

**Le Groupe continuera à entretenir un dialogue ouvert et transparent avec les ONG et les représentants de la société civile.**

